

Accord a l'amiable non respecté

Par sandy80, le 16/07/2015 à 10:25

bonjour a tous.

j'ai été victime d'un accident du travail en 2013.

en arrêt pendant un ans

en novembre 2014 je passe devant la médecine du travail qui statut inaptitude au poste de travail.je devait repasser devant celle-ci 15 jours après comme stipule la loi.

mon employeur ne fessait aucune démarche pour mon reclassement .donc j'ai saisi le conseil des prud'homme avec l'appui de mon avocat .fin janvier 2015 je repasse devant la médecine du travail.(voir plus de 2 mois après)

fin février mon entreprise me licencie.

début mars 2015 je passe en conciliation .(réponse:a tord de l'employeur).fin mars il me propose un accord a l'amiable mais payable en trois fois que j'ai accepter sous les conseil de mon avocat.les versement était le 20 juin , 20 juillet ,20 aout 2015.le premier versement RIEN.. mon avocat les relances nouvelle proposition pour changement de date donc:10juillet,10 aout,10septembre.

a l'heure d'aujourd'hui toujours rien ... je recontacte mon avocat et je tombe toujours sur la secrétaire qui me dit qui faut patienté je ne veux plus de son accord car il ne la respecte pas . on passe en délibéré au mois octobre . la secrétaire me dit que c'est pas possible .je vous remercie beaucoup si vous pouvez M'AIDER.